



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/966  
21 novembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 20 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1076 (1996) que le Conseil de sécurité a adopté le 22 octobre 1996 sur la situation en Afghanistan et, en particulier, au paragraphe 7 de cette résolution.

Conformément à ce paragraphe, j'ai invité un groupe de 19 États Membres intéressés, ainsi que l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à une réunion de consultation d'un jour à New York le 18 novembre 1996 dans le double but de les informer des efforts que l'ONU déploie en Afghanistan dans les domaines politique, humanitaire et du développement et de réfléchir avec eux à la manière dont ils pourraient encore appuyer ces efforts, l'accent étant mis sur la conclusion d'un cessez-le-feu et la mise en route d'un processus politique devant conduire à un règlement négocié du conflit.

Les États Membres invités étaient les suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kazakstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie.

Tous les participants ont apporté une contribution de fond au débat d'où il s'est dégagé un degré de consensus encourageant. Ils ont adressé un message clair aux parties afghanes. Ce groupe de pays avertis et influents ont été unanimes à dire qu'il n'existait aucune solution militaire au conflit en Afghanistan. Ils ont souhaité la conclusion immédiate d'un cessez-le-feu qui, pour la quasi-totalité d'entre eux, devait prévoir la démilitarisation de Kaboul. Ils voulaient voir les parties afghanes s'unir dans un effort sincère pour rechercher un règlement politique à leur conflit. Ils se sont déclarés disposés à s'associer à des efforts internationaux concertés en vue d'aider celles-ci à atteindre cet objectif.

Tous les participants se sont accordés à dire que la situation actuelle ne saurait persister. Elle était intolérable du fait des souffrances qu'elle faisait endurer au peuple afghan. Elle l'était également en raison des menaces (déstabilisation régionale, drogues, terrorisme et trafic illicite d'armes) qu'elle faisait peser sur la région et le monde entier.

Les participants ont également réaffirmé les principes que l'Assemblée générale a énoncés dans sa résolution 50/88 B du 19 décembre 1995, à savoir le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, la nécessité pour les parties afghanes de négocier un règlement politique qui respecte les droits de tous les groupes, y compris leurs droits de l'homme et la cessation de toute ingérence étrangère, notamment par le biais des livraisons d'armes, ainsi que leur adhésion au type de processus de paix décrit au paragraphe 4 de cette même résolution.

Tous les participants ont confirmé que l'ONU avait un rôle capital à jouer pour aider les parties afghanes à arrêter et à mettre en oeuvre un processus de paix en étroite consultation avec l'OCI, dont les efforts doivent venir compléter ceux de l'ONU. Ils se sont félicités à l'unanimité des efforts entrepris par la Mission spéciale sous la direction de M. Norbert Holl, singulièrement de ceux que celui-ci déploie à l'heure actuelle pour parvenir à un cessez-le-feu dans Kaboul et ses environs et se sont engagés à continuer d'appuyer ces efforts. J'ai été particulièrement encouragé par le fait qu'ils ont réagi favorablement à l'appel que je leur ai lancé pour qu'ils coordonnent étroitement leurs propres efforts de médiation avec ceux entrepris par l'Organisation des Nations Unies.

Au terme de la réunion, j'étais en mesure de conclure que les délégations présentes avaient eu une réaction positive sur un certain nombre de questions clefs. Elles avaient fait savoir qu'elles useraient de leur influence auprès des diverses factions pour amener ces dernières à renoncer à l'option militaire et à concourir ensemble à la recherche d'une paix négociée. Elles avaient donné une suite favorable à la demande que j'avais adressée aux pays qui exerçaient quelque influence en Afghanistan pour qu'ils se tiennent prêts, seuls ou ensemble, à épauler l'ONU dans ses efforts si celle-ci le leur demandait. Pour la plupart, elles ont été d'avis qu'il serait bon que le groupe continue de se réunir de temps à autre à titre officieux et à différents niveaux. On a également largement souscrit à l'idée de convoquer, le moment venu, une conférence internationale en vue d'appuyer les négociations et d'en entériner les résultats. Un certain nombre de délégations ont offert d'abriter une telle conférence et/ou des négociations directes entre les parties afghanes antérieurement à celle-ci.

Les participants ont également porté un vif intérêt à l'idée d'une action collective tendant à mettre un frein ou un coup d'arrêt au trafic d'armement et de munitions en direction de l'Afghanistan. Certains ont estimé que le régime de Wassenaar applicable au contrôle de l'origine des transferts d'armes classiques pourrait servir dans ce contexte. D'autres étaient partisans d'un embargo sur les armes qui serait formellement décrété par le Conseil de sécurité.

Les participants étaient unanimes dans leur volonté d'atténuer les souffrances que le conflit afghan faisant endurer au commun des Afghans. Un certain nombre d'entre eux partageaient également mon opinion que la promesse d'un vaste effort international de reconstruction de l'Afghanistan une fois la paix rétablie pouvait en soi inciter grandement les chefs de faction à négocier un règlement de paix.

En conclusion, j'estime que cette réunion a été une première rencontre utile d'un groupe de pays singulièrement bien placés pour épauler le Secrétaire général dans les efforts qu'il fait pour s'acquitter des mandats que lui ont confiés le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. J'ai l'intention de convier le groupe de temps à autre à d'autres réunions officieuses.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de transmettre la présente information aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----